



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE

Mme Ratwine Goos et M. Ben Van de Velde, propriétaires de la parcelle No 1420, au ch. de Chanta-Merloz 24, demandent à la Municipalité l'autorisation de faire abattre un cupressus Arizona.

En raison du danger de chute, l'abattage d'un même arbre a déjà été autorisé sans affichage.

Les propriétaires souhaitent remplacer ces deux arbres par un pommier et un prunus avium.

Cet avis est affiché pendant trente jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de cet arbre est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 28 février 2025/ib

La Municipalité